

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

*L'an deux mil dix-sept, le vingt et un avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2017

**Présents** : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, RIFFAULT Katia, MM : DOLO Michel, GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HAMON Jean-Pierre à M. DOLO Michel, POULAIN Christian à M. GAUDICHON Jean-Michel

Absent(s) : Mme SAP Isabelle

**A été nommée secrétaire** : M. LERAT Thierry

## **➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Don parcelle D195

## **➤ APPROBATION COMPTE RENDU**

Le compte rendu de séances du Conseil Municipal du 5 avril mars est approuvé à l'unanimité.

## **➤ AVENANT OCEANE DE RESTAURATION**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat Océane de restauration arrive à échéance en 2017. Une consultation sera menée l'an prochain avec la commune de Langon, mais dans l'intervalle il propose d'accepter un avenant pour renouveler le contrat pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

DE RENOUELER le contrat avec Océane de restauration pour l'année scolaire 2017-2018.

DE PRATIQUER les tarifs suivant : 0.207€HT l'entrée, 1.102€HT le plat, 0.525€HT l'accompagnement, 0.207€HT le produit laitier et 0.207€HT le dessert, soit 2.248€HT le repas complet, ainsi que 3.350€HT pour le repas sans allergène.

## **➤ SUBVENTION PISCINE 2018**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école St-Gabriel va se regrouper avec l'école primaire privée de Langon à la rentrée 2017 au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Une réflexion sera à mener sur la subvention pour l'accès à la piscine pour les enfants, la communauté de communes de Redon offrant les entrées à tous les élèves de la communauté de communes.

Les conseillers municipaux actent le principe d'une égalité de traitement de tous les élèves scolarisés au sein du RPI. Le maire va donc demander officiellement à la communauté de communes Bretagne Porte de Loire d'accorder une subvention au RPI pour couvrir les entrées piscine des élèves de Sainte-Anne.

## **DEMANDE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF**

Considérant l'évolution des pratiques de désherbage de la commune pour l'entretien de la voirie et des espaces verts, avec la mise en place de solutions alternatives au désherbage chimique qui nécessite de se doter de moyens matériels supplémentaires.

Considérant que des aides financières peuvent être apportées par la Région Pays de la Loire (CRBV 2017-2019) et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

Considérant que le type de matériel demandé n'a pas déjà fait l'objet de demande de subventions antérieures par

<b>Matériel</b>	<b>Coût total évalué (HT)</b>	<b>Subvention AELB (60%)</b>	<b>Subvention Région (20%)</b>	<b>Autofinancement (20%)</b>
Peigne à gazon	7675	4605	1535	1535

la commune,

Considérant l'accompagnement du syndicat mixte du bassin versant de la Chère dans la constitution des dossiers de financements,

La commune souhaite acquérir le matériel suivant, selon les modalités de financements en vigueur :

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes financeurs,

D'INFORMER le syndicat dans l'avancement des démarches de demande de subvention et de solde des subventions,

D'AUTORISER l'achat du matériel après accord de l'éligibilité aux subventions par les partenaires financiers.

## **DON PARCELLE D195**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Leclerc propriétaire de la parcelle D195 à la Hordrais a proposé de faire don de cette parcelle à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité,

D'ACCEPTER le don de la parcelle D195,

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de notaire afférents à la donation.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

